



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Fonctionnement des passages à petite faune sur les grands projets d'infrastructures : expérimentation d'outils de suivi

Rapport n° CP/2014/464

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

L'association ECO-Conseil sollicite le concours du Conseil Général pour expérimenter des outils de suivi du fonctionnement des passages à petite faune mis en place sur les grands projets d'infrastructures.

Cette demande se révèle très intéressante pour le Conseil Général dans le cadre notamment de sa démarche Eco-route, qui doit être développée en matière de suivi et d'évaluation.

En 2010, dans la foulée de l'adoption de l'Agenda 21, le Conseil Général du Bas-Rhin a adopté la démarche Eco-route qui cherche à faire évoluer nos pratiques de manière à réaliser des routes plus respectueuses des principes du développement durable.

La démarche s'appuie sur différents enjeux développés lors des 4 grandes phases du projet (études préliminaires, études préalables à la DUP, travaux, suivi/évaluation). Si les étapes qui relèvent de la conception et de la réalisation sont bien intégrées dans les pratiques, beaucoup reste à faire en matière de suivi et d'évaluation des projets. Or, dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel pour le Conseil Général de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des projets qu'il met en œuvre.

La formation dispensée par Eco-conseil allie l'acquisition de savoirs (connaissances) et de savoir-faire (outils méthodologiques et conceptuels) au travers d'enseignements à caractère théorique et de mises en situation dans le cadre de réalisations pratiques : stages et chantier d'application. Ce dernier consiste, pour les éco-conseillers en formation, à réaliser, en équipe pluridisciplinaire de 4 à 5 stagiaires, une activité d'étude, de conseil, d'information en lien avec l'environnement ou le développement durable, en grandeur et en temps réels, en réponse à un besoin d'une collectivité, d'une entreprise, d'une association.

C'est dans ce contexte que le Conseil Général a été approché pour accueillir un chantier d'application s'intéressant aux passages à petite faune mis en place sur les grands projets d'infrastructure au titre des mesures compensatoires. Cette proposition, en permettant de tester différents dispositifs de suivi, s'avère très intéressante pour le Conseil Général.

Le chantier d'application proposé a pour objectif d'évaluer le fonctionnement des passages à petite faune de la RD422 – Déviation de Molsheim et de la RD45 - contournement d'Oberschaeffolsheim et Wolfisheim : fréquentation (quantitative et qualitative), pertinence des emplacements, aménagement des abords, entretien, voire même conception.

Ainsi Eco-conseil, dans le cadre de ce chantier d'application, réalisera pour le Conseil Général:

- une monographie des différents types de passages à petite faune ;
- une fiche technique de chaque passage étudiée incluant : les informations techniques, les résultats des investigations, les recommandations d'entretien ;
- une étude comparative des différentes méthodes de suivi testées dans le cadre du chantier : pièges à encre, pièges à sable, autres méthodes,...

Cette proposition rejoint tout à fait les réflexions en cours dans le cadre de la démarche Eco-route. Elle permet d'apporter une première réponse aux enjeux d'évaluation de ses investissements identifiés par le Conseil Général.

Dans ce contexte, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de participation au financement du chantier d'application (5 160 €), dès lors que le Conseil Général peut disposer de l'ensemble des outils réalisés.

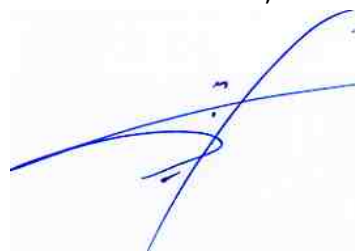
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28150	011-6288-621	100 000,00 €	9 000,00 €	5 160,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'allouer à l'association ECO-Conseil une aide de 5 160 € pour la réalisation d'outils de suivi de l'utilisation des passages à petite faune, étant précisé que ce montant sera mis en paiement à la réception des résultats des expérimentations.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL